

Année académique 2023 - 2024

Domaine Économique

# Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél: +32 (0) 65 40 41 44 Fax: +32 (0) 65 40 41 54 Mail: eco.mons@helha.be

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: eco.montignies@helha.be

# 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE ID202 Langues étrangères 2							
Code	ECID2B02ID202	Caractère	Obligatoire				
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Sophie CRESPIN (sophie.crespin@helha.be) HELHa Campus Montignies Claire HUPET (claire.hupet@helha.be)						
Coefficient de pondération		30					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

## 2. Présentation

## Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du cursus de formation du bloc 2 des études de Bachelier en Informatique de gestion et s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. Elle vise à améliorer les compétences de l'étudiant en anglais.

## Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 Communiquer et informer
  - 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
  - 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
  - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
  - 1.6 Utiliser une langue étrangère

## Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de cette UE, l'étudiant sera capable :

- de lire, comprendre, traduire, expliquer, débattre de supports authentiques en anglais (écrits et oraux) relatifs à la vie quotidienne et/ou à caractère informatique, technique, économique et d'en assimiler la contenu
- de communiquer en anglais de manière fluide, structurée, claire et compréhensible
- d'exprimer et produire de manière claire et professionnelle des informations relatives au domaine d'études par l'utilisation de vocabulaire et de principes grammaticaux adéquats dans la langue cible (anglais)

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Coreguis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECID2B02ID202A Langues étrangères 2

36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

# 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECID2B02ID202A Langues étrangères 2

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

# Dispositions complémentaires relatives à l'UE

**Principe général**: la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans

les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

# **Exceptions:**

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).



Année académique 2023-2024

Domaine Économique

# Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: eco.montignies@helha.be

# 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Langues étrangères 2							
Code	20_ECID2B02ID202A	Caractère	Obligatoire				
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h				
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	Claire HUPET (claire.hupet@helha.be)						
Coefficient de pondération		30					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en langue cible : expression écrite, expression orale, compréhensions à la lecture et à l'audition.

# Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette activité d'apprentissage, sur les thèmes abordés et développés, oralement et/ou par écrit, l'étudiant sera de manière rigoureuse, capable de (d'):

- lire, comprendre, traduire, expliquer, débattre de supports (écrits et oraux) à caractère général, technique, informatique ou économique en anglais et d'en assimiler le contenu
- traduire avec précision des mots et/ou des expressions et/ou des phrases simples
- poser correctement des guestions simples et/ou complexes
- répondre aux questions posées
- identifier le vocabulaire adéquat, et appliquer les principes grammaticaux usuels (cf. cadre européen commun de référence pour les langues: niveau élémentaire A1 et/ou A2 et/ou B1) dans des exercices et lors de tout acte de communication langagière.
- communiquer en anglais de manière fluide, structurée, claire et compréhensible
- inventer et/ou jouer de manière naturelle de longs dialogues
- préparer et présenter oralement des exposés avec ou sans support, individuellement ou en équipe
- exprimer et produire de manière claire et professionnelle des informations relatives au domaine d'études par l'utilisation de vocabulaire et de principes grammaticaux adéquats
- travailler en autonomie
- travailler en équipe

# 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

- Exploitation de supports écrits et oraux à caractère général, technique, informatique, professionnel et économique
- Interaction téléphonique ("Telephoning", "Troubleshooting" and "Customer support") en anglais
- Correspondance commerciale (emails, lettres) en anglais
- Théorie et exercices
- Présentations d'informations en anglais par les étudiants (application des techniques de présentation)
- Réalisation et présentation d'un diaporama en anglais
- Travail en équipe

# Démarches d'apprentissage

Travail des 4 compétences : compréhension à la lecture, à l'audition, expression écrite et orale

- · approche déductive
- exercices dirigés
- jeux de rôles, simulations
- exposés par les étudiants
- · travail en autonomie
- travail régulier
- prise de notes du vocabulaire au soin de l'étudiant

# Dispositifs d'aide à la réussite

- Evaluation continue
- Corrections et commentaires des tests et exposés
- Questions-réponses

# Sources et références

- MURPHY R. (2009), English Grammar in Use, Cambridge, Cambridge University Press, (third edition)
- REDMAN S. (2005), English Vocabulary in Use, Pre-intermediate & Intermediate, Cambridge, Cambridge University Press, (second edition)
- LORIAUX C. et CUPERS L., (2007), Grammaire fondamentale de l'anglais, Bruxelles, de Boeck, (11 ème éd.)
- THOMAS A. (2005), Business Goals 2, Workbook, Cambridge Professional English, Cambridge, Cambridge University Press
- KNIGHT G., O' NEIL M. et HAYDEN B. (2004), Business Goals 2, Cambridge Professional English, Cambridge, Cambridge University Press
- BMASCULL B. (2009), Business Vocabulary in Use, Intermediate, Cambridge Professional English, Cambridge, Cambridge University Press
- ALLISON J. et EMMERSON P. (2013), The Business, Intermediate Student's book, Macmillan Education
- HUGHES J. (2006), Telephone English, Macmillan Education
- EMMERSON P. (2013), email English, Macmillan Education (2nd ed.)
- TED, TEDx Program

https://www.ted.com/about/programs-initiatives/tedx-program

- BRITISH COUNCIL, Business English

https://learnenglish.britishcouncil.org/business-english

- BBC LEARNING ENGLISH

https://www.bbc.co.uk/learningenglish/

- LINGUEE, dictionnaire français-anglais

https://www.linguee.fr/francais-anglais

- CAMBRIDGE DICTIONARY, English-French

https://dictionary.cambridge.org/

# Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- les notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA
- documents
- · notes de cours
- sites internet
- matériel audio

# 4. Modalités d'évaluation

## **Principe**

Les modalités opérationnelles seront déposées sur Connected au regard de l'UE.

Q1

Evaluation écrite en janvier : 50 %

Q2

Examen écrit : 30 % Examen oral : 20 %

Lors de l'examen oral, l'étudiant sera interrogé sur le contenu d'articles et de vidéos sélectionnés par ses soins. Sans remise du dossier à la date fixée par l'enseignant, l'étudiant ne sera pas autorisé à présenter la partie orale.

#### Q3 (seconde session)

Seule la note de l'examen intervient (100 % : examen écrit (70%) et examen oral (30%)). La matière de l'examen écrit porte sur toute la matière (Q1+Q2).

Nouveaux articles/vidéos pour la partie orale à remettre le jour de l'examen. Les articles seront différents de ceux présentés en juin.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50	Exm	50	Exm	100

Eve = Évaluation écrite, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

# Dispositions complémentaires

<u>Principe général</u>: la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

### Exceptions:

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail, la partie écrite ou orale de l'examen, ...) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).